



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le cinq juin à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Lison GLEYESSES, maire de Nailloux.

Date de la convocation : 29 mai 2026

Étaient présents 23 : ABRARD Frédéric, AIGOUY Jean, AURET Laurent, BALONAS Mélanie, BRET Carole, CABANER Charlotte, CARREY Justine, CHEVAUGEON Maurice, CORREGE Céline, DELMAS Christian, DELRIEU Luc, FOURCADE Georges, GLEYESSES Lison, GOUTNIKOFF Sylvie, LAURENS Fabrice, MARTY Pierre, METIFEU Marc, MOUGINOT Sarah, NAUTRÉ Éva, OBIS Éliane, PADIOU Laurent, RENARD Laurent, SCIÉ Nicole

Étaient excusés 4 : ARPAILLANGE Michel, DJOUDER Sarah, LEBRUN Guillaume, LEVRAT Anne.

Pouvoirs 4 : ARPAILLANGE Michel pouvoir à Laurent RENARD, DJOUDER Sarah pouvoir à Céline CORREGE, LEBRUN Guillaume pouvoir à Christian DELMAS, LEVRAT Anne pouvoir à Eliane OBIS.

Secrétaire de séance : PADIOU Laurent

DEMANDE DE SUBVENTION CD31 DES PLONGES

Madame Mélanie Balonas explique à l'assemblée la nécessité de renouveler les plonges des écoles.

Ce projet retenu en investissement 2026 démontre toute l'attention portée par la ville de NAILLOUX au renouvellement de ces matériels et de conditions de travail de ses agents.

1. Un enjeu central d'hygiène et de sécurité alimentaire

2. Une mise en conformité avec les normes professionnelles

3. Amélioration des conditions de travail des agents

☞ C'est un levier direct de qualité de vie au travail et de prévention des risques professionnels.

4. Optimisation de l'organisation et de la productivité

☞ Résultat :

- Gain d'efficacité pour les équipes,
- Continuité du service public (restaurant scolaire et collective).

5. Durabilité et rationalisation des coûts

Les plonges professionnelles en inox sont conçues pour :

- Résister à un usage intensif,
- Supporter les produits de nettoyage,
- Durer dans le temps.

☞ Le renouvellement permet :

- De limiter les réparations répétées,
- De réduire les coûts de maintenance,
- D'investir dans un matériel durable et fiable.

6. Image et qualité du service public

Dans une restauration collective, la qualité perçue passe aussi par :

- La propreté irréprochable de la vaisselle,
- Le respect des normes,
- Le professionnalisme des équipements.

☞ Moderniser les plonges, c'est :

- Renforcer la confiance des usagers (familles, convives),
- Valoriser l'engagement de la commune en matière de qualité alimentaire.

◇ Conclusion

Le renouvellement des plonges de lavage ne constitue pas une simple opération technique, mais un investissement stratégique au service de l'hygiène, des conditions de travail des agents et de la qualité du service public de restauration.

Il répond à une triple exigence :

- Sanitaire,
- Organisationnelle,
- Financière à moyen terme.

Dépenses (euros H.T)		Recettes (en euros)	
Changement des plonges	33.000,00 €	CD31 40%	13.200,00 €
		Ville de NAILLOUX 60%	19.800,00 €
TOTAL :	33 000,00 €	TOTAL :	33 000,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Sens des votes : nombre + procurations		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
27	0	0

- De solliciter le Conseil Départemental 31 pour un montant de 13.200€
- De donner mandat à Madame la Maire pour signer toutes les pièces utiles à cette affaire

Ampliation de la présente sera affichée à la mairie de Nailloux et transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne pour contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré à Nailloux, les jour, mois et an que susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
transmission
en Préfecture le : 16/06/2026
de l'affichage le : 16/06/2026

Lison GLEYESSES,
Maire



Laurent PADIOU
Secrétaire de séance,

